



Flash

PLP-Voie pro

Vos élus Académiques PLP du SE-UNSA : Magloire Hazoumé & Simon Denieul

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org

Le changement d'échelon ou avancement d'échelon

- Il se fait en fonction du rythme d'avancement pré-établi et du classement des promouvables.
- Pour être promouvable, il faut avoir atteint la durée requise pour passer d'un échelon à un autre (cf tableaux de rythme d'avancement).
- L'examen des promotions se fait sur l'année scolaire pour les professeurs.

La promotion peut se faire :

- au grand choix: 30% des promouvables ;
 - au choix : 5/7 des promouvables ;
 - à l'ancienneté.
- La situation de l'ensemble des promouvables à l'échelon supérieur est examinée par la Commission Administrative Paritaire.
- Les promotions sont prononcées par l'autorité gestionnaire. Le critère permettant de déterminer les promus est la note chiffrée (note globale) et, à note égale, pour départager les candidats on considère d'abord l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans l'échelon, le mode d'accès à l'échelon actuel (grand choix, choix, ancienneté) et en dernier ressort, la date de naissance.

L'ASA, avantage spécifique d'ancienneté, a été réactivé dans le cadre de la politique de la ville pour les académies d'Amiens, Aix-Marseille, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Paris, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Versailles (liste des établissements au Bo n°10 du 8/03/01 modifiée au Jo du 21/03/03). L'ASA est attribué après trois ans de service principal dans un établissement y ouvrant droit. La bonification est d'un mois par année de service et s'applique pour les changements d'échelon.

Classe normale des PLP.			
Echelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
3e au 4e			1 an
4e au 5e	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5e au 6e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6e au 7e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7e au 8e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8e au 9e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
10e au 11e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Hors-Classe des PLP.	
Echelons	Durée
1er au 2e	2 ans 6 mois
2e au 3e	2 ans 6 mois
3e au 4e	2 ans 6 mois
4e au 5e	2 ans 6 mois
5e au 6e	3 ans
6e au 7e	3 ans

Toutes les informations sur ma rémunération sur le site du SE-Unsa
Rubrique carrière

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article229>